# **BOMBE MOUSSE EXPANSIVE TETE EN BAS 750ML**

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 3999991361443 sur Quick-FDS, en date du : 2017-03-11

Nom du Produit	Mise-à-jour	Pag e
GO ON - Mousse expansive tête en bas	2014-11-25	<u>3</u>
Soudal Mousse PU Tête en bas	2013-08-30	<u>21</u>



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (CE) n° 453/2010

# Go On Mousse

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit : Go On Mousse
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

# 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

polyuréthane

### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

#### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout ☎ +32 14 42 42 31 □ +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

#### Fabricant du produit

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout ☎ +32 14 42 42 31 □ +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais): +32 14 58 45 45 (BIG)

# SECTION 2: Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

# 2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger	
Aerosol	catég <mark>orie 1</mark>	H222: Aérosol extrêmement inflammable.	
Aerosol	catég <mark>orie 1</mark>	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Carc.	catég <mark>orie 2</mark>	H351: Susceptible de provoquer le cancer.	
Lact.		H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.	
STOT RE	catég <mark>orie 2</mark>	H373: Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Eye Irrit.	catég <mark>orie 2</mark>	<mark>319: Provoque une s</mark> évère irritation oculaire.	
STOT SE	catég <mark>orie 3</mark>	335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Skin Irrit.	catég <mark>orie 2</mark>	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Resp. Sens.	catég <mark>orie 1</mark>	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
Skin Sens.	catég <mark>orie 1</mark>	17: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Aquatic Chronic	catég <mark>orie 4</mark>	H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.	

### 2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Classé comme dangereux selon les critères des Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

F+; R12 - Extrêmement inflammable.

Carc. Cat. 3; R40 - Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes

Xn; R20 - 48/20 - Nocif par inhalation. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Xi; R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-244<mark>0 Geel</mark>

http://www.big.be © BIG vzw

Motif de la révision: ATP4

Numéro de la révision: 0400

Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2014-11-25

Numéro de produit: 51803 1 / 17

134-15960-454-fr-FR

- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.
- R64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

# 2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)







Contient: isocyanate de polyméthylènepolyphényle; alcanes en C14-17, chloro-.

Contient. Isocyanate de p	olymetriylenepolypheriyle, alcanes en C14-17, chloro
Mention d'avertissemen	t Danger
Phrases H	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H373	Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation oculaire.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Phrases P	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
	Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122°F.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations supplémentaires

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

# Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

Sur la base d'expérience/de données expérimentales, la classification de cette préparation est moins sévère que celle obtenue par la méthode conventionnelle dans la Directive 1999/45/CE

## Étiquettes





Extrêmement inflammable

Contient: isocyanate de polyméthylènepolyphényle.

Nocif par inhalation

# Phrases R 20

36/37/38	Irrita <mark>nt pour les yeux, les voies respiratoires</mark> et la peau
40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau
48/20	Nocif <mark>: risque d'effets graves pour la santé e</mark> n cas d'exposition prolongée par inhalation
53	Peut <mark>entraîner des effets néfastes à long te</mark> rme pour l'environnement aquatique

Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel

Phrases S

O2 Conserver hors de la portée des enfants

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2014-11-25

Ne pas respirer les aérosols

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

(63) (En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos)

# Recommandations supplémentaires

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne doit p<mark>as être utilisé dans les lieux insuffisamm</mark>ent ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

# 2.3 Autres dangers:

CLP

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur

### DSD/DPD

Peut s'enflammer en cont<mark>act avec une étincelle</mark>
Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation
Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

# 3.1 Substances:

Ne s'applique pas

### 3.2 Mélanges:

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
isocyanate de polyméthylènepolyphényle	9016-87-9	C>25 %	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20 - 48/20 Xi; R36/37/38 R42/43	Carc. 2; H351 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	(1)(2)(10)	Polymère
alcanes en C14-17, chloro- 01-2119519269-33	85535-85-9 287-477-0	2.5% <c<20%< td=""><td>R64 R66 N; R50-53</td><td>Lact.; H362 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</td><td>(1)(2)(8)(10)</td><td>UVCB</td></c<20%<>	R64 R66 N; R50-53	Lact.; H362 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(2)(8)(10)	UVCB
éther méthylique 01-2119472128-37	115-10-6 204-065-8	1% <c<10%< td=""><td>F+; R12</td><td>Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Gaz propulseur</td></c<10%<>	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
propane 01-2119486944-21	74-98-6 200-827-9	1% <c<10%< td=""><td>F+; R12</td><td>Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Gaz propulseur</td></c<10%<>	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
isobutane 01-2119485395-27	75-28-5 200-857-2	1% <c<20%< td=""><td>F+; R12</td><td>Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Gaz propulseur</td></c<20%<>	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
(butadiène-1,3, conc<0.1%)						

- (1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16
- (2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
- (8) Limites de concentration spécifiques, voir point 16
- (10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

# SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours:

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2014-11-25

Numéro de la révision: 0400 Numéro de produit: 51803 3 / 17

#### Mesures générales:

MESURES GENERALES. Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

# 4.2.1 Symptômes aigus

#### Après inhalation:

Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Nez coulant. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAITRE AVEC LATENCE: Risque d'inflammation des voies aériennes. Risque d'oedème pulmonaire. Difficultés respiratoires.

#### Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

#### Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire. Larmoiement.

#### Après ingestion:

Sans objet.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction:

# 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau en masse. Mousse polyvalente. Poudre BC. Acide carbonique.

# 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone). Peut polymériser suite à une montée en température. En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (cyanure d'hydrogène).

# 5.3 Conseils aux pompiers:

# 5.3.1 Instructions

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Après refroidissement: explosion physique toujours possible. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Arrêter les moteurs et interd<mark>iction de fumer. Ni flammes nues ni éti</mark>ncelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

# 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Endiguer le solide répandu. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Motif de la révision: ATP4 Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2014-11-25

Numéro de la révision: 0400 Numéro de produit: 51803 4/17

Laisser figer et recueillir par des moyens mécaniques. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Nettoyer (traiter) surfaces souillées avec acétone. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conserver dans un endroit frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, acides (forts), bases (fortes).

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aérosol.

# 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle:

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Pays-Bas			
Dimethylether		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	496 ppm
		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	950 mg/m
		Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	783 ppm
		Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1500 mg/r
UE			
Oxyde de diméthyle		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1000 ppm
		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1920 mg/r
Belgique			
Hydrocarbures aliphatic C4)	ques sous forme gazeuse : (Alcanes	C1- Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm
Oxyde de diméthyle		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm
		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1920 mg/r
USA (TLV-ACGIH)			
Butane, all isomers		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	1000 ppm
Allemagne			
Chloralkane, C14-17 (Cl	hlorierte Paraffine C14-17 )	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	0.3 ppm
		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	6 mg/m³
Dimethylether		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1000 ppm
		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1900 mg/ı
a révision: ATP4		Date d'établissement: 2012-03-23	
		Date de la révision: 2014-11-25	

Numéro de produit: 51803

5/17

Numéro de la révision: 0400

1920 mg/m<sup>3</sup>

# Go On Mousse

Isobutan		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)		1000 ppm	
	7		xposition moyenne pondérée dans le tem	ps 8h (TRGS 900)	2400 mg/m³
pMDI (als MDI berechnet	t)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900) 0.05 mg/m³			0.05 mg/m³
Propan		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900) 1000 ppm		1000 ppm	
		Valeur d'e	xposition moyenne pondérée dans le tem	ps 8h (TRGS 900)	1800 mg/m³
France					
Oxyde de diméthyle		Valeur d'e	xposition moyenne pondérée dans le tem	ps 8h (VRI: Valeur	1000 ppm

réglementaire indicative)

réglementaire indicative)

Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRI: Valeur

UK		
Dimethyl ether	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	400 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	766 mg/m³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	958 mg/m³
Isocyanates, all (as -NCO)	 Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.02 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.07 mg/m³

#### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont re<mark>prises ci-dessous, si celles-ci sont disp</mark>onibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

Isocyanates		5521
Isocyanates		5522

# 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

#### **DNEL - Travailleurs**

alcanes en C14-17, chloro-

Seuil (DNEL/DMEL)		Туре	Valeur	Remarque
DNEL		Effets systémiques à long terme – inhalation	6.7 mg/m³	
		Effets systémiques à long terme – voie cutanée	47.9 mg/kg bw/jour	

# DNEL - Grand public

alcanes en C14-17, chloro-

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	28.75 mg/kg bw/jour	
	E <mark>ffets systémiques à long</mark> terme – voie orale	0.58 mg/kg bw/jour	

#### **PNEC**

alcanes en C14-17, chloro-

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	1 μg/l	
Eau de mer	0.2 μg/l	
STP	80 mg/l	
Sédiment d'eau douce	13 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	2.6 mg/kg sédiment dw	
Sol	11.9 mg/kg sol dw	
Oral	10 mg/kg alimentation	

### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

# 8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air.

# 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Motif de la révision: ATP4	Date d'établissement: 2012-03-23				
	Date de la révision: 2014-11-25				
Numéro de la révision: 0400	Numéro de produit: 51803	6/17			

7/17

# Go On Mousse

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

# b) Protection des mains:

Gants.

Matériaux appropriés	Délai de rupture	Épaisseur
PEBD (polyéthylène à basse densité)	10 minutes	0.025 mm

# c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

#### d) Protection de la peau:

Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

	A <mark>érosol                                   </mark>						
	Odeur caractéristique						
	Aucun renseignement disponible						
	Couleurs varient en fonction de la composition						
	ns objet						
	Aucun renseignement disponible						
	A <mark>érosol extrêm</mark> ement inflammable.						
	<mark>Sans objet (mé</mark> lange)						
	Aucun renseignement disponible						
	Aucun renseignement disponible						
	ucun renseignement disponible						
	Aucun renseignement disponible						
	Sans objet						
	Aucun renseignement disponible						
e	>1						
	Aucun renseignement disponible						
	<mark>solvants organ</mark> iques ; soluble						
	l' <mark>eau ; insolub</mark> le						
	0.95 ; 20 °C						
osition	Aucun renseignement disponible						
tion	Aucun renseignement disponible						
	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives						
	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes						
	Aucun renseignement disponible						
	e osition tion						

### 9.2 Autres informations:

Densité absolue	950 kg/m³ : 20 °C	

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité:

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation. Aucun renseignement disponible.

# 10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Peut polymériser avec nombre de composés, p.ex.: les bases (fortes) et amines. Réagit violemment avec (certains) acides/(certaines) bases.

#### 10.4 Conditions à éviter:

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

# 10.5 Matières incompatibles:

Acides (forts), bases (fortes).

# 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (cyanure d'hydrogène). En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

Motif de la révision: ATP4	Date d'établissement: 2012-03-23
	Date de la révision: 2014-11-25

Numéro de la révision: 0400 Numéro de produit: 51803

# SECTION 11: Informations toxicologiques

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

# Go On Mousse

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition		Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 10000 mg/kg		Rat	Étude de littérature	
Dermal	DL50		> 5000 mg/kg		Lapin	Étude de littérature	
Inhalation (vapeurs)	DL50		10-20 mg/l	4 h	Rat	Étude de littérature	

alcanes en C14-17, chloro-

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		>4000 ml/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		>13500 mg/kg bw	24 h	Lapin	Read-across	
Inhalation (vapeurs)	CL50		>48170 mg/m³	1 h	Rat	Read-across	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

# Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

#### Go On Mousse

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant					Étude de littérature	
Peau	Irritant					Étude de littérature	
Inhalation	Irritant					Étude de littérature	

alcanes en C14-17, chloro-

•	Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
	Oeil	Légèrem <mark>ent irritant</mark>				Lapin	Jugement d'experts	
	Peau	Légèrem <mark>ent irritant</mark>	OCDE 404	4 h	24; 72 heures	Lapin	Jugement d'experts	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

# Conclusion

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation oculaire.

Peut irriter les voies respiratoires.

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

# Go On Mousse

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	 Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilis <mark>ant</mark>				Étude de littérature	
Inhalation	Sensibilis <mark>ant</mark>		7		Étude de littérature	

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2014-11-25

Numéro de la révision: 0400 Numéro de produit: 51803 8 / 17

alcanes en C14-17, chloro-

alcanes en CIT II	, critoro								
Voie d'exposition	n Résultat	i	Méthode	Durée (	d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sen	sibilisant	Essai de		_	48 heures	Cobaye	Valeur expérimentale	
			maximalisation sur						
			cochon d'Inde						

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

# Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### Go On Mousse

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

Cyt	anate ac polymethy	Chepotyphich	<del>yic</del>					
	Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	 Détermination de la valeur
	Inhalation			STOT RE cat.2				Étude de littérature

alcanes en C14-17, chloro-

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	300 ppm	Foie; rein	Aucun effet systémique néfaste	13 semaine(s)	Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale
Par voie orale (diète)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	100 mg/kg bw/jour	Rein	Aucun effet systémique néfaste	13 semaine(s)	Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale
Dermal								Dispense de données
Inhalation								Dispense de données

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Non classé pour la toxicité su<mark>bchronique en cas de contact cutané</mark>

Non classé pour la toxicité subchronique en cas d'ingestion

# Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

# Go On Mousse

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

alcanes en C14-17, chloro-

 1100 011 01 1 17) 0111010				
Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
métabolique, négatif sans				
activation métabolique				

# Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

# Go On Mousse

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

alcanes en C14-17, chloro-

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	. 3	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 475	5 jour(s)	Rat (mâle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 474		Souris (masculin/féminin)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

# Cancérogénicité

# Go On Mousse

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2014-11-25

Numéro de la révision: 0400 Numéro de produit: 51803 9 / 17

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition		Détermination de la valeur	Organe	Effet
Inhalation (aérosol)			catégorie 2		Rat	Étude de littérature		Effets néoplasiques

alcanes en C14-17, chloro-

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Oral	LOAEL	•	0, 0	104 semaines (5 jours/semaine)	Rat (masculin/fémini	Read-across		Cancérogénicité
Oral	LOAEL	•	0, 0	103 semaines (5 jours/semaine)	Souris (masculin/fémini	Read-across		Cancérogénicité

# Toxicité pour la reproduction

#### Go On Mousse

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

alcanes en C14-17, chloro-

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	100 mg/kg bw/jour	22 jour(s)	Lapin	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	100 mg/kg bw/jour	22 jour(s)	Lapin	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (P)	OCDE 421	100 mg/kg bw/jour	9 semaine(s)	Rat (mâle)	Aucun effet	Organe reproducteur mâle	Valeur expérimentale
	NOAEL (P)	OCDE 421	100 mg/kg bw/jour	11-12 semaine(s)	Rat (femelle)	Aucun effet	Organe reproducteur féminin	Valeur expérimentale
Effets sur l'allaitement			Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.					Étude de littérature

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

# **Conclusion CMR**

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Non classé dans les substanc<mark>es toxiques pour la reproduction ou le</mark> développement

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

# Toxicité autres effets

# Go On Mousse

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

alcanes en C14-17, chloro-

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
	Autres		Peau	Dessèchement ou gerçures de la peau		Rat	Valeur expérimentale

# Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

# Go On Mousse

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Etat de faiblesse. Démangeaison. Eruption/dermatite. Peut produire des taches sur la peau. Peau sèche. Toux. Risque d'inflammation des voies aériennes. Difficultés respiratoires.

# SECTION 12: Informations écologiques

# 12.1 Toxicité:

Go On Mousse

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: ATP4 Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2014-11-25

10 / 17

Numéro de la révision: 0400 Numéro de produit: 51803

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	Eau	Détermination of
	ruimette	ivictriode	Valcui	Durce	Organisme	de test	douce/salée	valeur
Toxicité aiguë autres organ <mark>isn</mark> aquatiques	nes CL50		>1000 mg/l	96 h				Étude de littérat
Toxicité micro-organismes	CE50	OCDE 209	>100 mg/l		Boue activée			Étude de littérat
lcanes en C14-17, chloro-								
icalies en C14-17, cilioto-	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	Eau	Détermination of
T	CLEO	0.005.202	10000 //	061		de test	douce/salée	valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	>10000 mg/l	96 h		Système statique	Eau salée	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 203	0.0077 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plant	tes CE50	OCDE 201	>3.2 mg/l	72 h	Pseudokirchneriel		Eau douce	Valeur
aquatiques					la subcapitata	statique	(non salée)	expérimentale; T de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	OCDE 204	>125 μg/l	14 jour(s)	Alburnus	Système semi-statique	Eau salée	Valeur expérimentale
Toxicité chronique invertébré	NOEC	OCDE 202	0.01 mg/l	21 jour(s)		Système	Eau douce	Valeur
aquatique	IVOLO	OCDL 202	0.01 mg/1	21 jour(3)		statique	(non salée)	expérimentale
2.2 Persistance et dégrac socyanate de polyméthylènepo Biodégradation eau								
Méthode		Valeur		Duré	e		étermination d	
OCDE 302C		< 60 %				Va	aleur expérimer	ntale
lcanes en C14-17, chloro- Biodégradation eau								
Méthode		Valeur		Duré	e	D	étermination d	e la valeur
OCDE 301D : Essai en flacon	fermé	63 %		60 jo	our(s)	Va	aleur expérimer	ntale
Biodégradation sol						_		
Máthada		Valeur		Duré			étermination d	
Méthode		51-57 %		36 h		Va	aleur expérimer	itale
		51-57 %		36 h		Va	aleur expérimer	itale
nclusion ontient composant(s) difficiler	· ·			36 h		V	aleur expérimer	itale
nclusion contient composant(s) difficiler 2.3 Potentiel de bioaccur on Mousse	· ·			36 h		V	aleur expérimer	itale
nclusion Contient composant(s) difficiler C.3 Potentiel de bioaccur On Mousse g Kow Méthode	mulation:	able(s)	Valeur	36 h	Température		aleur expérimer	
nclusion contient composant(s) difficiler 3.3 Potentiel de bioaccur on Mousse g Kow Jethode	mulation:	able(s)	Valeur	36 h			·	
nclusion ontient composant(s) difficiler 3.3 Potentiel de bioaccur on Mousse g Kow Methode	mulation:  Remarque Sans objet (mél	able(s)	Valeur	36 h			·	
nclusion contient composant(s) difficiler 2.3 Potentiel de bioaccur on Mousse g Kow Méthode	mulation:  Remarque  Sans objet (mél:	able(s)	Valeur Durée				Détermination Détermi	
nclusion Contient composant(s) difficiler Contient composant(s) di	mulation:  Remarque Sans objet (mélion)  Divphényle  de Val	ange)		Orç	Température ganisme		Détermination Détermi valeur	de la valeur
nclusion ontient composant(s) difficiler  3.3 Potentiel de bioaccul on Mousse g Kow Méthode  cocyanate de polyméthylènepo BCF poissons Paramètre  Méthode	mulation:  Remarque  Sans objet (mél:	ange)		Orç	Température		Détermination Détermi valeur	de la valeur
nclusion Contient composant(s) difficiler Contient composant(s) di	Remarque Sans objet (mélo blyphényle de Val 1 Remarque	ange)		Orç	Température ganisme		Détermination  Détermination  Valeur  Étude de	de la valeur
onclusion Contient composant(s) difficiler 2.3 Potentiel de bioaccur On Mousse og Kow Méthode  socyanate de polyméthylènepe BCF poissons Paramètre BCF Log Kow	Remarque Sans objet (mélo blyphényle de Val 1 Remarque	ange)	Durée	Orç	Température ganisme		Détermination  Détermination  Valeur  Étude de	de la valeur ination de la e littérature
onclusion Contient composant(s) difficiler 2.3 Potentiel de bioaccur On Mousse og Kow Méthode  socyanate de polyméthylènepe BCF poissons Paramètre BCF Log Kow	Remarque Sans objet (mélioblyphényle  de Val	ange)	Durée	Orç	Température ganisme		Détermination  Détermination  Valeur  Étude de	de la valeur ination de la e littérature
enclusion Contient composant(s) difficiler 2.3 Potentiel de bioaccus On Mousse g Kow Méthode  socyanate de polyméthylènepo BCF poissons Paramètre BCF Log Kow	Remarque Sans objet (mélicolyphényle  de Val Remarque Aucun rense	ange)	Durée	Orç	Température ganisme		Détermination  Détermination  Valeur  Étude de	de la valeur ination de la e littérature
enclusion Contient composant(s) difficiler 2.3 Potentiel de bioaccus On Mousse g Kow Méthode  socyanate de polyméthylènepo BCF poissons Paramètre BCF Log Kow	Remarque Sans objet (mélicolyphényle  de Val Remarque Aucun rense	ange)	Durée	Orç	Température ganisme		Détermination  Détermination  Valeur  Étude de	de la valeur ination de la e littérature
nclusion Contient composant(s) difficiler 2.3 Potentiel de bioaccus On Mousse g Kow Wethode  Socyanate de polyméthylènepo BCF poissons Paramètre BCF Log Kow	Remarque Sans objet (mélicolyphényle  de Val Remarque Aucun rense	ange)	Durée	Orç	Température ganisme		Détermination  Détermination  Valeur  Étude de	de la valeur ination de la e littérature
nclusion Contient composant(s) difficiler 2.3 Potentiel de bioaccus On Mousse g Kow Wethode  Socyanate de polyméthylènepo BCF poissons Paramètre BCF Log Kow	Remarque Sans objet (mélicolyphényle  de Val Remarque Aucun rense	ange)	Durée	Orç	Température ganisme ces Température		Détermination  Déterminate valeur Étude de	de la valeur ination de la e littérature
nclusion Contient composant(s) difficiler  2.3 Potentiel de bioaccur On Mousse  g Kow Méthode  Socyanate de polyméthylènepo BCF poissons Paramètre BCF Log Kow Méthode	Remarque Sans objet (mélicolyphényle  de Val Remarque Aucun rense	ange)	Durée	Orç	Température  ganisme  ces  Température  Date d'étal		Détermination  Déterminat  Étude de	de la valeur ination de la e littérature

#### alcanes en C14-17, chloro-

#### **BCF** poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	6660	35 jour(s)	Oncorhynchus mykiss	Valeur expérimentale

# Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur	
		<mark>5.</mark> 47-8.01		Valeur expérimentale	
		>5			

#### Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

#### 12.4 Mobilité dans le sol:

# alcanes en C14-17, chloro-

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		5	Valeur expérimentale

#### Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

En raison de données insuffis<mark>antes, il ne peut pas être répondu à la</mark> question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

#### 12.6 Autres effets néfastes:

#### Go On Mousse

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des composants connus ne figure sur la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 842/2006)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

#### alcanes en C14-17, chloro-

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 05 01\* (déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08: déchets d'isocyanates).

16 05 04\* (gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut: gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables. Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Recycler/réutiliser. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Traitement spécifique. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

# 13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballage<mark>s contenant des résidus de substances</mark> dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

# SECTION 14: Informations relatives au transport

# Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

	Numéro ONU			1950
4.2	2 Nom d'expédition des	Nations unies:		
	Nom d'expédition		,	Aérosols

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2014-11-25

Numéro de la révision: 0400 Numéro de produit: 51803 12 / 17

Go (	On Mousse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Numéro d'identification du danger	
Classe	2
Code de classification	
	5F
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5 Dangers pour l'environ <mark>nement:</mark>	
Marque matière danger <mark>euse pour l'environnement</mark>	non
14.6 Précautions particulièr <mark>es à prendre par l'utilisateur:</mark>	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
Quantites initiates	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Chemin de fer (RID)	
14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Nom d'expédition	Aérosols
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
	122
Numéro d'identification <mark>du danger</mark>	23
Classe	2
Code de classification	5F
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	190
Dispositions spéciales	
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
/oies de navigation intérieures (ADN)	
14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	1550
Nom d'expédition	Aérosols
	rici usuis
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	le .
Classe	2
Code de classification	5F
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales  Quantités limitées	625 Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
4. (0.400.0 (0.4000)	materies injuries of solis fie doit pus peser plus de song. (masse situte)
Mer (IMDG/IMSBC)	
	Date d'établissement: 2012-03-23
f de la révision: ATP4	Date de la révision: 2014-11-25

	Go On Mousse
	OO OH MOUSSE
14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Nom d'expédition	Aerosols
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	2.1
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Polluant marin	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	63
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	277
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	959
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la c	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)  convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:
Annexe II de Marpol 73/78	Ne s'applique pas
	100 spp. 400
r (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Nom d'expédition	Aerosols, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	2.1
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	A145
Dispositions spéciales	A167
Dispositions spéciales	A802
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quar	antité nette max. par 30 kg G
emballage	
TIONIAE I C	
TION 15: Informations réglement	taires
.1 Réglementations/législation particulières	à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et
environnement:	<b>3</b>
<u>Législation européenne:</u>	

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV		Remarq	jue		
26.69 %					

# REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de	Conditions de restriction
	substances ou du mélange	
· isocyanate de polyméthylènepolyphén	rle Substances ou mélanges liquides qui sont	1. Ne peuvent être utilisés:
· alcanes en C14-17, chloro-	considérés comme dangereux au sens de la	— dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur
	directive 1999/45/CE ou qui répondent aux	obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des
	critères pour une des classes ou catégories de	cendriers,
	danger ci-après, visées à l'annexe I du	— dans des farces et attrapes,
	règlement (CE) no 1272/2008:	— dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être
	a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.	utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.2. Les articles non conformes aux

Motif de la révision: ATP4 Date d'établissement: 2012-03-23 Date de la révision: 2014-11-25

Numéro de produit: 51803 14 / 17 Numéro de la révision: 0400

Go On Mousse					
	et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 type b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 néfastes sur la fonction sexuelle et la				
· isocyanate de polyméthylènepolyphényle	Diisocyanate de méthylènediphényle compris les isomères spécifiques suiv diisocyanate de 4,4'-méthylènediphé diisocyanate de 2,4'-méthylènediphé diisocyanate de 2,2'-méthylènediphé	membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»  e (MDI) y  1. Ne peut être mis sur le marché après le 27 décembre 2010, en tant que constituant de mélanges à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % de MDI en poids pour la vente au public, à moins que les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage:			
<u>Législation nationale Pays-Bas</u> <u>Go On Mousse</u>					
Identification des déc <mark>hets</mark> (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie	e 06			
Waterbezwaarlijkheid	6				
<u>Législation nationale Allemagne</u> <u>Go On Mousse</u>					
WGK	27 juillet 2005 (Anhang 4)	asée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du			
isocyanate de polyméthylènepo					
TRGS905 - Krebserzeu <mark>gend</mark>	3				
TRGS905 - Erbgutverä <mark>ndernd</mark>	-				
TRGS905 - Fruchtbarkeitsgefähr <mark>dend</mark>					
TRGS905 - Fruchtschä <mark>digend</mark>	-				
MAK - Krebserzeugend Kategorie	4				
Schwangerschaft Gruppe	C				
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³	"polymeres MDI" (einatembare	Fraktion); 0.05 mg/m³; gemessen als einatembare Fraktion (vgl. Abschn. Vd) S. 191)			
alcanes en C14-17, chloro-					
MAK - Krebserzeugend	3B				
Kategorie					
TA-Luft	5.2.5; I				
Edit					
Motif de la révision: ATP4		Date d'établissement: 2012-03-23 Date de la révision: 2014-11-25			

Numéro de produit: 51803

15 / 17

Numéro de la révision: 0400

#### Législation nationale France

Go On Mousse

Aucun renseignement disponible

# Législation nationale Belgique

Go On Mousse

Aucun renseignement disponible

#### Autres données pertinentes

Go On Mousse

Aucun renseignement disponible

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

3; Polymethylene polyphenyl isocyanate CIRC - classification alcanes en C14-17, chloro-

CIRC - classification 2B; Chlorinated paraffins

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

# SECTION 16: Autres informations

#### Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R20 Nocif par inhalation

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel

R66 L'exposition répét<mark>ée peut provoquer dessèchement ou g</mark>erçures de la peau

# Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation oculaire.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### (\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

# Limites de concentration spécifiques CLP

alcanes en C14-17, chlo <mark>ro-</mark>	C>1%	Lact.;H362	FEICA Pulverised PU
			Foam HM23, Leaching
	- V		Study, Limit Test
	1		(2014)
	C > 1 %	Aquatic Chronic 4;H413	FEICA Pulverised PU
			Foam HM23, Leaching
			Study, Limit Test
			(2014)

# Limites de concentration spécifiques DSD

Motif de la révision: ATP4 Date d'établissement: 2012-03-23 Date de la révision: 2014-11-25

Numéro de la révision: 0400 Numéro de produit: 51803 16 / 17

alcanes en C14-17, chlo	ro-	1,0 % ≤ C ≤ 20 %		FEICA Position Paper
				on use of Mid Chained
				Chlorinated Paraffin /
				MCCP in One
				Component Foam
				(OCF) (November 26th
				2010)
		0,25 % ≤ C ≤ 1,0 %	N;R 53	FEICA Position Paper
				on use of Mid Chained
				Chlorinated Paraffin /
				MCCP in One
				Component Foam
				(OCF) (November 26th
				2010)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consu



Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2012-03-23 Date de la révision: 2014-11-25

Numéro de la révision: 0400 Numéro de produit: 51803

17 / 17



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (CE) n° 453/2010

# B3 Standard, manual

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit : B3 Standard, manual Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

# 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

polyuréthane

Type de produit REACH

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

: Mélange

### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout Tel: +32 14 42 42 31 Fax: +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

#### Fabricant du produit

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout Tel: +32 14 42 42 31 Fax: +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h: +32 14 58 45 45 (BIG) (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais)

# SECTION 2: Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

# 2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Flam. Aerosol	catég <mark>orie 1</mark>	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Carc.	catég <mark>orie 2</mark>	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Lact.		H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
STOT RE	catégorie 2	H373: Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Eye Irrit.	catég <mark>orie 2</mark>	H319: Provoque une sévère irritation oculaire.
STOT SE	catég <mark>orie 3</mark>	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit.	catég <mark>orie 2</mark>	H315: Provoque une irritation cutanée.
Resp. Sens.	catég <mark>orie 1</mark>	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens.	catég <mark>orie 1</mark>	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic	catég <mark>orie 4</mark>	H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

# 2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Classé comme dangereux selon les critères des Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

F+; R12 - Extrêmement inflammable.

Carc. Cat. 3; R40 - Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be © BIG vzw

Motif de la révision: 2.2

Numéro de la révision: 0300

Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de produit: 51803

Xn; R20 - 48/20 - Nocif par inhalation. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Xi; R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

R64 - Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

R53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

# 2.2 Éléments d'étiquetage:

# Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)







Contient alcanes en C14-17, chloro-; isocyanate de polyméthylènepolyphényle.

Mention d'avertissement	Danger
Phrases H	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H362	Peut être nocif pour les bébés nou <mark>r</mark> ris au lait maternel.
H373	Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation oculaire.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Phrases P	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes Ne pas fumer.
P251	Récipient sous pression: ne pas pe <mark>r</mark> forer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P260	Ne pas respirer les aérosols.
P309 + P311	EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122°F.
P501	Éliminer le contenu/récipient au fabricant/à instance compétente.

# Informations supplémentaires

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

# Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

Sur la base d'expérience/de données expérimentales, la classification de cette préparation est moins sévère que celle obtenue par la méthode conventionnelle dans la Directive 1999/45/CE

# Étiquettes





Extrêmement inflammable

Nocif

Contient: isocyanate de polyméthylènepolyphényle.

Nocif par inhalation

#### Phrases R 20

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel

Phrases S

02 Conserver hors de portée des enfants

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803 2 / 16

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

Ne pas respirer les aérosols

Ne porter un vêtement de protection et des gants appropriés

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

(63) (En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos)

#### Recommandations supplémentaires

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne doit p<mark>as être utilisé dans les lieux insuffisamm</mark>ent ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

# 2.3 Autres dangers:

CLP

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur

#### DSD/DPD

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

# 3.1 Substances:

Ne s'applique pas

### 3.2 Mélanges:

Nom (REACH n° d'enregistreme	nt1	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
isocyanate de polyméthylènepol ( - )	yphényle	9016-87-9	C>25 %	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20 - 48/20 Xi; R36/37/38 R42/43	Carc. 2; H351 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	(1)(2)(10)	Constituant
alcanes en C14-17, chloro- (01-2119519269-33)		85535-85-9 287-477-0	1% <c<20%< td=""><td>R64 R66 N; R50-53</td><td>Lact. ; H362 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Constituant</td></c<20%<>	R64 R66 N; R50-53	Lact. ; H362 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(2)(10)	Constituant
éther méthylique (01-2119472128-37)		115-10-6 204-065-8	1% <c<10%< td=""><td>F+; R12</td><td>Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Gaz propulseur</td></c<10%<>	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
propane (-)		74-98-6 200-827-9	1% <c<10%< td=""><td>F+; R12</td><td>Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Gaz propulseur</td></c<10%<>	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
isobutane (-)		75-28-5 200-857-2	1% <c<20%< td=""><td>F+; R12</td><td>Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Gaz propulseur</td></c<20%<>	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
(butadiène-1,3, conc<0.1%)(-)							

- (1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16
- (2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
- (10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

# SECTION 4: Premiers secours

# 4.1 Description des premiers secours:

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803 3/16

#### Mesures générales:

MESURES GENERALES. Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

# 4.2.1 Symptômes aigus

#### Après inhalation:

Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Nez coulant. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAITRE AVEC LATENCE: Risque d'inflammation des voies aériennes. Risque d'oedème pulmonaire. Difficultés respiratoires.

#### Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

#### Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire. Larmoiement.

#### Après ingestion:

Sans objet.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction:

# 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau en masse. Mousse polyvalente. Poudre BC. Acide carbonique.

# 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone). Peut polymériser suite à une montée en température. En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (cyanure d'hydrogène).

# 5.3 Conseils aux pompiers:

# 5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Après refroidissement: explosion physique toujours possible. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

# 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Endiguer le solide répandu. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2012-03-23
Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803 4/16

laisser figer et recueillir par des moyens mécaniques. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer (traiter) surfaces souillées avec acétone. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conserver dans un endroit frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, acides (forts), bases (fortes).

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

# 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

### 8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition r

a) Valeurs limites d'expositi	on profession	<u>nelle</u>		
Les valeurs limites sont repr	rises ci-dessou	us, si celles-ci sont disponibles et applicables.		
Pays-Bas				
Dimethylether		Valeur courte durée	783 ppm 1500 mg/m³	Valeur limite d'exposition professionnelle publique
		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	496 ppm 950 mg/m³	Valeur limite d'exposition professionnelle publique
UE				
Oxyde de diméthyle		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm 1920 mg/m³	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
Belgique				
Oxyde de diméthyle		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm 1920 mg/m³	
Hydrocarbures aliphatiqu <mark>es</mark> gazeuse: (Alcanes C1-C4)	s sous forme	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm	
		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm	
USA (TLV-ACGIH)				
Butane, all isomers		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm	TLV - Adopted Value
Allemagne				
Isobutan		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm 2400 mg/m³	TRGS 900
Dimethylether		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm 1900 mg/m³	TRGS 900
Propan		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm 1800 mg/m³	TRGS 900
Chloralkane, C14-17 (Ch <mark>lor</mark> C14-17 )		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	0.3 ppm 6 mg/m³	TRGS 900
			5 . 117. 1.11	

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2012-03-23 Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803 5/16

#### France

Oxyde de diméthyle	Valeur d'exposition mo	yenne pondérée dans le 1	1000 ppm	/RI: Valeur réglementaire indicative
	temps 8h	1	1920 mg/m³	

#### UK

UK					
Isocyanates, all (as -NCO)	Except methyl	Valeur courte durée		0.07 mg/m <sup>3</sup>	Workplace exposure limit (EH40/2005)
isocyanate					
		Valeur d'exposition me	oyenne pondérée dans le	0.02 mg/m <sup>3</sup>	Workplace exposure limit (EH40/2005)
		temps 8h			
Dimethyl ether		Valeur courte durée		500 ppm	Workplace exposure limit (EH40/2005)
				958 mg/m³	
		Valeur d'exposition me	oyenne pondérée dans le	400 ppm	Workplace exposure limit (EH40/2005)
		temps 8h		766 mg/m³	

#### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Isocyanates	NIOSH	5521
Isocyanates	NIOSH	5522

# 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

#### DNEL - Travailleurs

#### alcanes en C14-17, chloro-

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	47.9 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	6.7 mg/m³	

# DNEL - Grand public

#### alcanes en C14-17, chloro-

Seuil (DNEL/DMEL)		Туре	Valeur	Remarque
DNEL		E <mark>ffets systémiques à long</mark> terme – voie cutanée	28.75 mg/kg bw/jour	
		Effets systémiques à long terme – inhalation	2 mg/m³	
		Effets systémiques à long terme – voie orale	0.58 mg/kg bw/jour	

# 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

# 8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

# 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air.

# 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

# a) Protection respiratoire:

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

# b) Protection des mains:

Gants.

Matériaux appropriés	Délai de rupture	Épaisseur	
PEBD (polyéthylène à bas <mark>se densité)</mark>	10 minutes	0.025 mm	

### c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

# d) Protection de la peau:

Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Aérosol				
Odeur	Odeur caractéristique				

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803 6 / 16

7/16

# B3 Standard, manual

Seuil d'odeur		Aucun renseignement disponible			
Couleur		Couleurs varient en fonction de la composition			
Taille des particules		Sans objet			
Limites d'inflammabilité		Aucun renseignement disponible			
Inflammabilité		<mark>Aérosol extrêm</mark> ement inflammable.			
Log Kow		Sans objet (mélange)			
Viscosité dynamique		Aucun renseignement disponible			
Viscosité cinématique		Aucun renseignement disponible			
Point de fusion		Aucun renseignement disponible			
Point d'ébullition		Aucun renseignement disponible			
Point d'éclair		Aucun renseignement disponible			
Taux d'évaporation		Aucun renseignement disponible			
Pression de vapeur		Aucun renseignement disponible			
Densité de vapeur relativ	/e	>1			
Solubilité		solvants organiques ; soluble			
		l <mark>'eau ; insolubl</mark> e			
Densité relative		0.95			
Température de décomp	oosition	Aucun renseignement disponible			
Température d'auto-igni <mark>tion Aucun renseig</mark> nement disponible					
Propriétés explosives		Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives			
Propriétés comburantes	urantes Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes				
рН		Aucun renseignement disponible			

# Dangers physiques

Aérosol inflammable

# 9.2 Autres informations:

Densité absolue 950 kg/m³

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité:

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation. Aucun renseignement disponible.

# 10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Peut polymériser avec nombre de composés, p.ex.: les bases (fortes) et amines. Réagit violemment avec (certains) acides/(certaines) bases.

# 10.4 Conditions à éviter:

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

# 10.5 Matières incompatibles:

Acides (forts), bases (fortes).

# 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (cyanure d'hydrogène). En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

# SECTION 11: Informations toxicologiques

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

B3 Standard, manual

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2012-03-23
Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

	Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Ī	Oral	DL50		> 10000 mg/kg		Rat	Étude de littérature
	Dermal	DL50		> 5000 mg/kg		Lapin	Étude de littérature
Ī	nhalation (vapeurs)	DL50		10-20 mg/l	4 h		Étude de littérature

alcanes en C14-17, chloro-

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50	Autres	>10 ml/kg bw		Rat		Valeur expérimentale
Oral	DL50	Autres	>4000 ml/kg bw		Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Dermal	DL50		>13500 mg/kg bw	24 h	Lapin		Read-across
Dermal	DL50		>2800 mg/kg bw	24 h	Rat		Read-across
Inhalation	CL50	Autres	>3.3 mg/l	1 h	Rat		Read-across
Inhalation (vapeurs)	CL50	Autres	>48170 mg/m³	1 h	Rat		Read-across

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

# Conclusion

Faible toxicité aiguë par inhalation
Faible toxicité aiguë par voie cutanée

Faible toxicité aiguë par voie orale

# Corrosion/irritation cutanée

# B3 Standard, manual

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	 Détermination de la valeur
Oeil	Irrita <mark>nt</mark>				Étude de littérature
Peau	Irrita <mark>nt</mark>				Étude de littérature
Inhalation	Irrita <mark>nt</mark>				Étude de littérature

alcanes en C14-17, chloro-

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur
Oeil	Légè <mark>rement irritant</mark>				Lapin	Jugement d'experts
Peau	Légèrement irritant	OCDE 404	4 h	24; 72 heures	Lapin	Jugement d'experts

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation oculaire.

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique: classé comme irritant pour les voies respiratoires

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### B3 Standard, manual

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
Peau	Sensibilis <mark>ant</mark>					Étude de littérature
Inhalation	Sensibilis <mark>ant</mark>					Étude de littérature

alcanes en C14-17, chloro-

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce		Détermination de la valeur
Peau	Non sensibilisant	Autres		48 heures	Cobaye		Valeur
						7	expérimentale

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803 8 / 16

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### B3 Standard, manual

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

Voie d'expositio	n Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	 Détermination de la valeur
Inhalation			STOT RE cat.2					Étude de littérature

alcanes en C14-17, chloro-

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce		Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	300 ppm		Aucun effet systémique néfaste	13 semaine(s)		Masculin/fé minin	Valeur expérimentale
Oral	NOAEL	•	100 mg/kg bw/jour		Aucun effet systémique néfaste	13 semaine(s)		Masculin/fé minin	Valeur expérimentale

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Faible toxicité subchronique par voie cutanée

Faible toxicité subchronique par voie orale

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### B3 Standard, manual

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

alcanes en C14-17, chloro-

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale
métabolique, négatif sans				
activation métabolique				

# Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

### B3 Standard, manual

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

alcanes en C14-17, chloro-

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Genre	. 3.	Détermination de la valeur
· ·	Équiv <mark>alent à OCDE</mark> 475	5 jour(s)	Rat	Mâle		Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 474		Souris	Masculin/féminin	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

# Cancérogénicité

# B3 Standard, manual

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	 Détermination de la valeur	Organe	Effet
Inhalation			catégorie 2		Rat	Étude de		Effets
(aérosol)						littérature		néoplasiques

alcanes en C14-17, chloro-

Voie d'exposit		Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce		Détermination de la valeur	Organe	Effet
Oral	-	'	0, 0	104 semaines (5 jours/semaine)		Masculin/fém inin	Read-across		
Oral	-	'	0, 0	103 semaines (5 jours/semaine)		Masculin/fém inin	Read-across		

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803 9/16

### Toxicité pour la reproduction

#### B3 Standard, manual

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

alcanes en C14-17, chloro-

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	LOAEL		3125 mg/kg bw/jour		Rat	Femelle		Sang	Valeur expérimentale
	NOAEL (F1)	OCDE 421	100 mg/kg bw/jour		Rat	Masculin/fém inin	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (P)	OCDE 421	100 mg/kg bw/jour	9 semaine(s)	Rat	Mâle	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEL (P)	OCDE 421	100 mg/kg bw/jour	11-12 semaine(s)	Rat	Femelle	Aucun effet		Valeur expérimentale

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

#### **Conclusion CMR**

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

#### Toxicité autres effets

#### B3 Standard, manual

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

alcanes en C14-17, chloro-

Paramètre	Méthode	9	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	 Détermination de la valeur
	Autres			Peau	Dessèchement ou		Rat	Valeur
					gerçures de la			expérimentale
					peau			

# Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### B3 Standard, manual

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Etat de faiblesse. Démangeaison. Eruption/dermatite. Peut produire des taches sur la peau. Peau sèche. Toux. Risque d'inflammation des voies aériennes. Difficultés respiratoires.

# SECTION 12: Informations écologiques

# 12.1 Toxicité:

#### B3 Standard, manual

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée		Conception de test	 Détermination de la valeur
Toxicité aiguë autres organ <mark>ismes</mark> aquatiques	CL50		>1000 mg/l	96 h			Étude de littérature
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	>100 mg/l		Boue activée		Étude de littérature

La classification du mélange est fondée sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

# Conclusion

Peut entraîner des effets néf<mark>astes à long terme pour l'environneme</mark>nt aquatique

# 12.2 Persistance et dégradabilité:

isocyanate de polyméthylènepolyphényle

Biodégradation eau

Méthode		Valeur		Durée		Détermination de la valeur	
OCDE 302C		< 60 %				Valeur expérimentale	

# Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2012-03-23
Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803 10 / 16

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

# isocyanate de polyméthylènepolyphényle

**BCF** poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		1		Pisces	Étude de littérature

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

#### alcanes en C14-17, chloro-

Log Kow

Méthode Remarque		Valeur	Température	Détermination de la valeur
		> 5		

#### Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

#### 12.4 Mobilité dans le sol:

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

En raison de données insuffis<mark>antes, il ne peut pas être répondu à la</mark> question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

#### 12.6 Autres effets néfastes:

B3 Standard, manual

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des composants connus ne figure sur la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (Règlement (CE) n° 842/2006)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1272/2008 et 1005/2009)

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

# 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2000/0532/CE).

08 05 01\* (déchets d'isocyanates).

16 05 04\* (gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables. Déchets dangereux selon Directive 2008/98/CE.

# 13.1.2 Méthodes d'élimination

Recycler/réutiliser. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Traitement spécifique. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

#### 13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballage<mark>s contenant des résidus de substances</mark> dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

# SECTION 14: Informations relatives au transport

# Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Désignation officielle d <mark>e transport</mark>	Aérosols
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Numéro d'identification du danger	

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2012-03-23

Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803 11/16

	B3 Standard, manual							
Classe		2						
Code de classification		5F						
14.4 Groupe d'emballage:		SI						
Groupe d'emballage								
<del>_</del>		2.1						
Étiquettes		2.1						
14.5 Dangers pour l'environn								
	euse pour l'environnement	non						
14.6 Précautions particulières	s à prendre par l'utilisateur:							
Dispositions spéciales		190						
Dispositions spéciales		327						
Dispositions spéciales		344						
Dispositions spéciales		625						
Quantités limitées		Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)						
Chemin de fer (RID) 14.1 Numéro ONU:								
Numéro ONU		1950						
14.2 Nom d'expédition des N	lations unies:							
Désignation officielle de t	transport	Aérosols						
14.3 Classe(s) de danger pour								
Numéro d'identification d	•	23						
Classe		2						
		5F						
Code de classification		JF						
14.4 Groupe d'emballage:								
Groupe d'emballage								
Étiquettes		2.1						
14.5 Dangers pour l'enviro <mark>nn</mark>	ement:							
Marque matière dange <mark>re</mark>	euse pour l'environnement	non						
14.6 Précautions particulières	s à prendre par l'utilisateur:							
Dispositions spéciales		190						
Dispositions spéciales		327						
		344						
Dispositions spéciales Dispositions spéciales		625						
Quantités limitées		Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)						
Voies de navigation intéri 14.1 Numéro ONU:	ieures (ADN)							
Numéro ONU		1950						
14.2 Nom d'expédition des N	lations unies:							
Désignation officielle de t		Aérosols						
14.3 Classe(s) de danger pour		7 (C1 03013						
Classe	i le transport.	2						
Code de classification		5F						
		PΓ						
14.4 Groupe d'emballage:								
Groupe d'emballage								
Étiquettes		2.1						
14.5 Dangers pour l'enviro <mark>nn</mark>								
	euse pour l'environnement	non						
14.6 Précautions particulières	s à prendre par l'utilisateur:							
Dispositions spéciales		190						
Dispositions spéciales		327						
Dispositions spéciales		344						
Dispositions spéciales		625						
Quantités limitées		Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)						
Mer (IMDG/IMSBC)  14.1 Numéro ONU:								
		1000						
Numéro ONU		1950						
Motif de la révision: 2.2		Date d'établissement: 2012-03-23						
		Date de la révision: 2013-08-30						
Numéro de la révision: 0300		Numéro de produit: 51803	2 / 16					

13 / 16

ndard, manual
Aerosols
2.1
2.1
-
non
63
190
277
327
344
959
Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
n Marpol 73/78 et au recueil IBC:
Ne s'applique pas
Ne s'applique pas
Ne s'applique pas
1950
1950 Aerosols, flammable
1950
1950 Aerosols, flammable
1950 Aerosols, flammable
1950 Aerosols, flammable
2.1
Aerosols, flammable  2.1
2.1
1950
2.1  non

# SECTION 15: Informations réglementaires

# 15.1 Réglementations/l<mark>égislation particulières à la sub</mark>stance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

# Législation européenne:

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

		Dénomination de la substance, du gro substances ou du mélange	oupe de	Conditions de restriction
isocyanate de polyméthylènepolypi alcanes en C14-17, chloro-	hényle	types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catég 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 e	et 2.7, 2.8 egories 1 et aux gories se u et 2.7, 2.8 egories 1 et a F; effets fertilité ou es que les	1. Ne peuvent être utilisés:  — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,  — dans des farces et attrapes,  — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:  — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,  — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059)
otif de la révision: 2.2			7	Date d'établissement: 2012-03-23

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2012-03-23 Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803

		B3 Stand	ard, manual
- éther méthylique - propane - isobutane	Sult cat cat infl mé gaz pyr	bstances classées comme gaz inflamma kégorie 1 ou 2, liquides inflammables, kégorie 1, 2 ou 3, matifes solides lammables, catégorie 1 ou 2, substance langes qui, au contact de l'eau, dégage i inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liqu rophoriques, catégorie 1, qu'elles figure n à l'annexe VI, partie 3, de ce règlemen	générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:  — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, nt des — la neige et le givre artificiels, ides — les coussins "péteurs", olides — les bombes à serpentins, ent ou — les excréments factices,
· isocyanate de polyméthylènepolyp	cor diis diis	socyanate de méthylènediphényle (ME mpris les isomères spécifiques suivants socyanate de 4,4'-méthylènediphényle, socyanate de 2,4'-méthylènediphényle, socyanate de 2,2'-méthylènediphényle	mélanges à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % de MDI en poids pour la vente au public, à moins que les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage:
Composés organiques v 26.69 % <u>Législation nationale Pays-l</u> <u>B3 Standard, manual</u> Identification des décl	<u>Bas</u>	VCA (Pays-Bas): KGA catégorie 06	thermofusibles.
(Pays-Bas)			
Waterbezwaarlijkheid <u>Législation nationale Allem</u>			
B3 Standard, manual			
WGK		Classification polluant l'eau basée juillet 2005 (Anhang 4)	sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du
otif de la révision: 2.2			Date d'établissement: 2012-03-23 Date de la révision: 2013-08-30
umáro do la ráviciam 0200			Numéro de produit 51003

Numéro de produit: 51803

14 / 16

Numéro de la révision: 0300

<b>B</b> 3	Stan	dard.	manual
	o tu:	aai a,	I I I GI I GG

isocyanate de polyméthylène	polyphényle	
TRGS905 - Krebserzeugend	3	
TRGS905 - Erbgutverä <mark>ndern</mark>	d -	
TRGS905 -	-	
Fruchtbarkeitsgefährd <mark>end</mark>		
TRGS905 - Fruchtschädigen	d -	
MAK - Krebserzeugen <mark>d</mark>	4	
Kategorie		
Schwangerschaft Gru <mark>ppe</mark>	С	
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m <sup>3</sup>	"polymeres MDI" (einatembare	Fraktion); 0.05 mg/m³; gemessen als einatembare Fraktion (vgl. Abschn. Vd) S. 191)
alcanes en C14-17, chloro-		
MAK - Krebserzeugend Kategorie	3B	
TA-Luft	TA-Luft Klasse 5.2.5/I	
<u>éther méthylique</u>		
TA-Luft	TA-Luft Klasse 5.2.5	
Schwangerschaft Gruppe	D	
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	Dimethylether; 1000 ppm	
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³	Dimethylether; 1900 mg/m³	
propane		
TA-Luft	TA-Luft Klasse 5.2.5	
Schwangerschaft Gruppe	D	
MAK 8-Stunden-Mitte <mark>lwert</mark>	Propan; 1000 ppm	
ppm		
MAK 8-Stunden-Mittelwert	Propan; 1800 mg/m <sup>3</sup>	
mg/m³		
<u>isobutane</u>	TA L 0.14 5.2.5	
TA-Luft	TA-Luft Klasse 5.2.5	
Schwangerschaft Gruppe	D	
MAK 8-Stunden-Mitte <mark>lwert</mark> ppm	Butan (beide Isomeren); 1000 p	
MAK 8-Stunden-Mitte <mark>lwert</mark> mg/m³	Butan (beide Isomeren); 2400 m	ng/m³
islation nationale France		

# <u>Législation nationale France</u>

B3 Standard, manual

Aucun renseignement disponible

# <u>Législation nationale Belgique</u>

B3 Standard, manual

Aucun renseignement disponible

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

# SECTION 16: Autres informations

Informations sur la base de la classification selon CLP

### Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R20 Nocif par inhalation

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau

R48/20 Nocif: risque d'<mark>effets graves pour la santé en cas d'exp</mark>osition prolongée par inhalation

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel

R66 L'exposition répét<mark>ée peut provoquer dessèchement ou g</mark>erçures de la peau

# Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation oculaire.

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2012-03-23
Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803 15 / 16

- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
- H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### (\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

### Limites de concentration spécifiques DSD

alcanes en C14-17, chloro-	1,0 % ≤ C ≤ 20 %	,	European Adhesive and Sealant Industry
	0,25 % ≤ C ≤ 1,0 %		European Adhesive and Sealant Industry

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaiOssances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Cons

Motif de la révision: 2.2 Date d'établissement: 2012-03-23
Date de la révision: 2013-08-30

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51803 16/16